

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Michpatim 5786, 27 Chévat 5786

Nous avons lu la semaine dernière la Parasha de Ytro se terminait par la révélation du Mont Sinaï avec le Don de la Torah. Ce fut un événement unique qui permit à l'ensemble du peuple d'entendre la parole divine et d'atteindre un niveau spirituel exceptionnel.



Commentaire sur la Paracha par le
Rabbin Didier Kassabi

La Parasha de Mishpatim que nous lisons cette semaine s'ouvre sur la présentation détaillée de toute une série de lois. Une première lecture de ce texte nous permet de comprendre que ces lois viennent légiférer les relations qui peuvent exister entre l'homme et son prochain. Cela vient nous faire comprendre que pour le judaïsme, les liens qui nous lient à notre prochain sont aussi importants que ceux qui nous lient à notre créateur.

La présentation de la première de ces lois peut nous pousser au questionnement. En effet, il s'agit de la loi du serviteur hébreu. Cet homme qui vole son prochain et qui n'a pas les moyens de rembourser son forfait, le tribunal sera alors contraint de le vendre en tant qu'esclave pour une durée de six ans.

Il existe un très grand nombre de commandements qui régissent nos comportements à l'égard de notre prochain. Des Mitsvoth nobles et fondamentales telles que : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » ou encore : « Ouvre ta main pour soutenir l'indigent ».

Quelle peut être la raison qui pousse la Torah à nous présenter en premier une situation si tragique que celle d'un individu qui en arrive à voler son prochain ?

Nos Maîtres nous proposent la réponse suivante. Si Dieu décide de nous présenter le cas du voleur en premier, c'est pour nous faire comprendre qu'à ses yeux, le voleur reste son enfant à part entière. Même si sa situation le poussa à se détacher du chemin de la Torah, HaShem en est particulièrement préoccupé et se désole de le voir si compromis. La première loi que la Torah nous livre juste après le Don de la Torah le concerne et nous enseigne comment faire pour réintégrer cet homme au sein de la communauté.

Nous pouvons à partir de cette explication élargir notre lecture en prenant conscience de notre devoir de nous sentir concernés par tous ceux qui, malheureusement, sont éloignés du chemin de la Torah et des Mitsvoth. Nous ne devons pas détourner notre regard. Au contraire, il faudra faire tout notre possible pour les rapprocher de leurs origines.